



La trêve hivernale

Niveau préconisé (B1) Durée de l'activité : 30 mn.



I – COMPRENDRE *le document*

<http://tinyurl.com/hr7aqom>

Compréhension
orale : fiche
individuelle (1 page)

1. **De quoi s'agit-il ?** Avant de regarder la vidéo, rendez à chaque mot la définition qui correspond. Vérifiez le sens de ce mot dans un dictionnaire si nécessaire.

1. Un locataire		a. Une personne qui possède une maison ou un appartement.
2. Un loyer		b. Une personne qui n'a pas de maison où habiter.
3. Un logement		c. Une personne qui loue une maison ou un appartement.
4. Un SDF		d. Un paiement régulier pour habiter dans une maison/un appartement.
5. Un propriétaire		e. Une maison/un appartement où habiter.

2. **Qu'est-ce que la trêve hivernale ?** Regardez la vidéo une première fois sans le son et choisissez la bonne réponse. Regardez ensuite la vidéo avec le son pour vérifier votre réponse.

- En hiver, les familles pauvres peuvent vivre gratuitement dans un hôtel.
- En hiver, seul un juge peut décider d'expulser des locataires.
- En hiver, on ne peut pas expulser un locataire qui n'a pas payé son loyer.

3. **Un synonyme.** Choisissez le mot qui convient pour définir « trêve » dans ce contexte.

- Une protection
- Une expulsion
- Un problème

4. **Des chiffres.** Regardez la vidéo et associez chaque nombre au mot correspondant.

1. 1998		a. Le nombre d'expulsions en 2012
2. 115000		b. La durée de la trêve hivernale
3. Du 1 ^{er} novembre au 31 mars		c. La date d'instauration de la loi

4. **Point de langue.** Trouver les verbes correspondant aux mots suivants.

- Une protection ->
- Une location ->
- Une expulsion ->
- Un paiement ->
- Une fermeture ->

La trêve hivernale Corrigé

Niveau préconisé (B1) Durée de l'activité : 30 mn.

Corrigé de la
compréhension
orale



I – COMPRENDRE *le document*

<http://tinyurl.com/hr7agom>

5. **De quoi s'agit-il ?** Avant de regarder la vidéo, rendez à chaque mot la définition qui correspond. Vérifiez le sens de ce mot dans un dictionnaire si nécessaire.

1. Un locataire	c	a. Une personne qui possède une maison ou un appartement.
2. Un loyer	d	b. Une personne qui n'a pas de maison où habiter.
3. Un logement	e	c. Une personne qui loue une maison ou un appartement.
4. Un SDF	b	d. Un paiement régulier pour habiter dans une maison/un appartement.
5. Un propriétaire	a	e. Une maison/un appartement où habiter.

6. **Qu'est-ce que la trêve hivernale ?** Regardez la vidéo une première fois sans le son et choisissez la bonne réponse. Regardez ensuite la vidéo avec le son pour vérifier votre réponse.

- En hiver, les familles pauvres peuvent vivre gratuitement dans un hôtel.
 En hiver, seul un juge peut décider d'expulser des locataires.
 En hiver, on ne peut pas expulser un locataire qui n'a pas payé son loyer.

7. **Un synonyme.** Choisissez le mot qui convient pour définir « trêve » dans ce contexte.

- Une protection Une expulsion Un problème

8. **Des chiffres.** Regardez la vidéo et associez chaque nombre au mot correspondant.

1. 1998	c	a. Le nombre d'expulsions en 2012
2. 115000	a	b. La durée de la trêve hivernale
3. Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	b	c. La date d'instauration de la loi

4. **Point de langue.** Trouver les verbes correspondant aux mots suivants.

Une protection -> Protéger

Une location -> Louer

Une expulsion -> Expulser

Un paiement -> Payer

Une fermeture -> Fermer

La trêve hivernale

Transcription :
pour une lecture
après les activités

Transcription

Depuis le premier novembre et jusqu'au 31 mars prochain, en France, c'est la trêve hivernale : une période durant laquelle les personnes qui occupent un logement ne peuvent pas être mises dehors. On dit qu'ils sont protégés contre une expulsion. Le propriétaire du logement ne peut pas leur demander de quitter les lieux.

Pourquoi a-t-on créé la trêve hivernale ?

Cette trêve a été instaurée par la loi de 1998 pour protéger les familles à difficulté financière qui ne peuvent plus payer leur loyer. Car quand on n'a pas payé son loyer pendant plus de deux mois, le propriétaire du logement peut demander à la justice d'expulser le locataire. La trêve hivernale permet de donner un sursis, un peu plus de temps aux familles pour trouver une solution. Et surtout éviter qu'elles se retrouvent sans abri durant les mois d'hiver, les mois les plus froids. Par contre à la fin de la trêve, le locataire qui ne paie pas son loyer est obligé de partir pour que le propriétaire puisse récupérer son logement. Le problème c'est que le nombre d'expulsions pour cause de loyer impayé n'a cessé d'augmenter depuis dix ans : cent-quinze mille expulsions en 2012. Et que, à la fin de la trêve hivernale, les centres d'accueil pour personnes SDF, sans domicile fixe, ferment leurs portes. C'est pour cela que, depuis 2013, on ne peut plus couper le gaz et l'électricité pour cause d'impayés. Chacun peut ainsi se chauffer. Et que depuis 2014, la trêve hivernale a été prolongée du 15 au 31 mars.

Mots-clés :

Loyer, location, SDF, hiver, trêve